



SNUipp-FSU Bretagne

Manifeste syndical pour l'avenir de l'enseignement bilingue public et de la langue bretonne.

L'avenir de la langue bretonne passe par l'enseignement, notamment bilingue.

L'attente sociétale est forte, la responsabilité des filières donc importante.

Notre responsabilité d'organisation syndicale, représentative est de porter les éléments de cohérence, d'interpeller l'ensemble des acteurs sur leurs responsabilités et leur rappeler leurs engagements.

Les quatre sections départementales du SNUipp-Bretagne, à l'issue des rencontres syndicales menées avec les enseignants des filières retiennent les axes suivants comme prioritaires pour donner un avenir à l'enseignement bilingue public et par là-même à la langue bretonne.

- La densification des classes et des réseaux : elle est indispensable, le nombre de classes bilingues dans une école détermine les conditions de travail, d'apprentissage des élèves et renforce l'attractivité de la filière. Il permet un noyau critique à la fois d'élèves mais aussi d'enseignants. L'organisation des classes, le nombre de niveau, les échanges de service rendus possibles sont autant d'éléments positifs et dynamiques.

L'existant doit être conforté. C'est une nécessité.

L'implantation de filières nouvelles doit répondre à un travail mené en amont, avec les écoles, les enseignants et les familles. Ces créations doivent répondre à des perspectives posées.

- La continuité par la proximité : l'enseignement bilingue est pertinent s'il organise une continuité pour les élèves.

Cette continuité doit s'organiser, non autour des collèges mais à partir des collèges où les élèves iront de fait, c'est à dire la proximité. Les filières à ce jour existantes n'offrent pas cette perspective à tous les élèves. Les abandons sont conséquents et de fait l'attractivité auprès des familles entamée.

Le concept de pyramide telle que conçu et mis en œuvre aujourd'hui limite la continuité des élèves dans le cursus bilingue, notamment par les abandons à l'entrée des collèges et des lycées. Il faut remplacer cette organisation par une construction des filières en adéquation avec les flux des élèves. De façon transitoire et dans l'attente d'une cohorte suffisante pour organiser la proximité, des transports spécifiques devront être mis en place en accord avec les services compétents de la région.

- Le remplacement : aujourd'hui les remplaçants bilingues sont affectés dans des classes, les remplacements en enseignement bilingue non assurés. Il faut augmenter le potentiel de remplaçants bilingues afin d'assurer la continuité de l'enseignement. Ce potentiel doit au moins atteindre le ratio national constaté pour l'enseignement monolingue.

- l'enseignement bilingue en milieu rural : il est paradoxal de noter que les zones dans lesquelles la pratique sociale du breton est la plus sensible est celle dans laquelle

l'implantation des filières est moindre. Pour maintenir à la fois un réseau d'écoles rurales de proximité et permettre une pratique de la langue, voire un enseignement bilingue, il faut arriver à mettre en place un enseignement de la langue assuré par un maître itinérant bilingue. Ce type d'enseignement dérogatoire doit être strictement limité à des territoires préalablement déterminés.

- **La formation:** cette question ne peut pas en rester aux énoncés de principe. Il faut clairement déplacer les lieux de formations initiale et continue au plus près des acteurs de terrain. Tout en garantissant la quantité et la qualité des enseignements dispensés en langue bretonne et en favorisant les échanges inter-sites, il appartient à l'employeur l'Éducation nationale de prendre toutes ses responsabilités, vis à vis notamment de l'ESPE.

- **TES:** la question de la production d'outils, comme la mise en place d'un portail dédié est primordiale et urgente. La question des emplois à TES est aussi importante pour améliorer les outils au quotidien au service des classes, des élèves et des enseignants.

Tous ces points sont des marqueurs. La réalité de leurs mises en œuvre permet de mesurer la volonté politique des acteurs : État et région. Il est de notre responsabilité syndicale de faire avancer ces dossiers pour que nous dépassions les énoncés d'intention et passions à une politique opérante sur ce dossier en Bretagne.

Les quatre sections départementales du SNUipp-FSU Bretagne